

Chargé(e) de mission GEMAPI – érosion des sols

Cadre d'emploi des techniciens

PLACE DANS L'ORGANISATION

Direction générale des services techniques

Direction eau et réseaux

Service gestion durable du cycle de l'eau

Fonction d'encadrement Oui

RAISONS D'ETRE DU POSTE

Relevant de la direction eau et réseaux, le **Chargé(e) de mission restauration et gestion des milieux aquatiques – érosion** participe à mettre en œuvre les décisions des élus en matière de gestion des milieux aquatiques et de lutte contre l'érosion des sols. Il assure en outre les missions dans toutes les dimensions décrites ci-après :

- *Participer aux réunions destinées à la définition des orientations stratégiques en matière de restauration, de gestion des milieux aquatiques et d'érosion des sols*
- *Organiser et mettre en œuvre au sein de la direction la politique publique en matière de restauration, de gestion des milieux aquatiques et d'érosion des sols*
- *Assurer la veille et mettre en œuvre la réglementation dans le domaine de la restauration, de la gestion des milieux aquatiques et d'érosion des sols*
- *Participer à la préparation des commissions communautaires liées aux missions du service*
- *Encadrer les agents de rivière et être garant de la qualité du service public*
- *Assurer la gestion administrative, technique et comptable à travers les missions qui lui sont confiées*
- *Mettre en place les PRE (plan de restauration et d'entretien des cours d'eau) et proposer des pistes d'optimisation*
- *Assurer le suivi et le contrôle des marchés publics rattachés à ses missions*
- *Participer aux travaux d'entretien courant de cours d'eau*
- *Animer les programmes érosions de la collectivité*

MISSIONS

1. Mettre en œuvre la réglementation
 - Appliquer la directive cadre eau, code de la santé publique, code de l'environnement et tous les textes réglementaires qui en découlent (SDAGE, SAGE, SCOT, DUP)
 - Etablir des liens et participer aux réunions avec les partenaires institutionnels et les services
 - S'assurer de la cohérence entre la réglementation et les missions relatives au poste

2. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI et pilotage des plans de restauration de cours d'eau
 - Assimiler les études déjà réalisées
 - Mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau et les choix décidés par les élus
 - Lancer les marchés publics nécessaires au fonctionnement optimal des missions
 - Suivre et contrôler les prestations réalisées par les prestataires extérieurs
 - Etablir les délibérations, avenants, conventions liés aux missions du poste
 - Présenter les projets et établir les comptes rendus de réunion liés au poste
 - Proposer des aménagements pertinents pour préserver le milieu naturel et la biodiversité
 - Assurer, au sein de la direction, une mission d'assistance sur cette thématique (techniques alternatives, protection de la ressource...)
 - Assister la chargée de missions eaux pluviales assainissement sur ce volet
 - Participer à la programmation et à la relance des procédures
 - Encadrer et accompagner les agents de rivière dans l'optimisation de leurs missions d'entretien de cours d'eau et participer aux travaux lorsque l'activité le nécessite.

3. Piloter les programmes érosions
 - Coordonner, en lien avec la chambre d'agriculture, le programme érosion en cours.
 - Participer à la stratégie globale en matière de lutte contre les inondations et en particulier sur le volet érosion
 - Rédiger les pièces marchés liées au programme érosion (création et entretien)
 - Proposer des pistes d'optimisation dans la gestion des ouvrages d'hydraulique douce
 - Veiller au respect et à la durabilité des investissements réalisés par la collectivité
 - Suivre et encadrer l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce

4. Participer au fonctionnement de la direction
 - Participer à la programmation financière et au suivi des procédures. S'assurer des subventions liées aux actions
 - Participer à l'établissement des conventions et à leur suivi
 - Participer à l'établissement des rapports de la direction
 - Participer à l'établissement des documents de communication de la direction
 - être garant de la qualité du service public

- Retranscrire la commande politique et assurer l'encadrement, la coordination la bonne exécution de cette commande

PRE-REQUIS

- Notions techniques en eau et assainissement. Maitrise des techniques d'entretien et de restauration de cours d'eau
- Capacité à travailler en équipes et en transversalité
- Capacité à prendre des initiatives et à être force de proposition
- Maitrise des techniques de lutte contre l'érosion des sols. La connaissance du milieu agricole serait un vrai plus
- Maitriser le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et des établissements publics
- Maitriser la comptabilité publique, code des marchés publics et gestion de projets
- Maitriser la réglementation européenne et nationale dans le domaine de l'eau
- Maitriser le cadre réglementaire des procédures obligatoires liées au poste
- Connaître le code de l'environnement et de la santé publique

QUALITES REQUISES

- capacités d'analyse et de synthèse
- capacité à entretenir une bonne cohésion d'équipe
- maîtrise de l'organisation, de l'optimisation du temps de travail et de la priorisation des tâches
- capacité à analyser et répondre aux problèmes en situation de crise
- rigueur
- disponibilité et capacité d'adaptation
- réactivité
- autonomie
- respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute
- Aptitude à l'animation de réunions, de formations et à l'encadrement

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Lieu de travail : rue Lavoisier à Lens – déplacements réguliers sur le territoire à prévoir
- **Horaires** : Selon le protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail, sa réduction et son aménagement et l'amélioration du service rendu au public en date du 14 juin 2006, et adaptation selon service (CT du 5 janvier 2016).